

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 30 Janvier 2020
Nombre des Membres en exercice : 78

OBJET : 2020-01-15- INTERCOMMUNALITE (5.7) – CONTRAT TERRITOIRE D'INDUSTRIE

DATE DE CONVOCATION : 23 JANVIER 2020

DATE DE PUBLICATION : 31 JANVIER 2020

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	André FONTAINE, Yvan TARDY, Thierry COLLET, Jean-Louis CLAUDON, André FONTANA (départ à compter de la 2020.01.12), Denis PICARD, Xavier RICHARD, Christelle AMMARI, Gérald LIOUVILLE, Jean-Luc LELIEVRE, Claude MANET, Jean-Luc STAROSSE, Emmanuel PAYEUR, Bernard FABING, Fabrice CHARTREUX (ayant la procuration de P. MATTEUDI), Laurent GUYOT (ayant la procuration de C. THERMINOT), Francis SIEDLECKY, Roger SILLAIRE, Yolande AGRIMONTI, Christophe MAURY, Isabelle GUILLAUME, Patrice KNAPEK, Bernard DOMINIAK, André MAGNIER, Michèle PILOT, Philippe MONALDESCHI (ayant la procuration de B. BECK), Bernard DROUIN (ayant la procuration de R. MATHIEU), Raphaël ARNOULD (ayant la procuration de G. BOULANGER), Corinne LALANCE, Damien BRASSEUR, Clément VERDELET, Chantal PIERSON, Bernard DEPAILLAT, François MANSION, Kristell JUVEN, Patrick FLABAT, Gérald ERZEN, Alde HARMAND, Lydie LEPIOUFF, Jorge BOCANEGRA, Christine ASSFELD LAMAZE, Olivier HEYOB (ayant la procuration d'A. BOURGEOIS), Catherine BRETENOUX (ayant la procuration de M. VIOT), Lucette LALEVEE, Malika GHAZZALE, Mustapha ADRAYNI, Guy SCHILLING, Fatima EZAROIL, Etienne MANGEOT (départ à la 2020.01.02), Thierry BAUER, Marie-Jeanne CHRETIEN, Alain COCUSSE, Ghislain HAZARD (ayant la suppléance de J-M. HORNUT), Jean Pierre COUTEAU.
<u>Etaient excusés :</u>	Bruno BECK, Gérard BOULANGER, Christine THERMINOT, Régis MATHIEU, Marie VIOT, Alain BOURGEOIS, Pascal MATTEUDI, Jean-Marie HORNUT.
<u>Avis de procuration :</u>	Du début à la fin : 7 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	Du début à la fin : 1 avis de suppléance.
<u>Secrétaire de séance :</u>	Guy SCHILLING
<u>Nombre de présents :</u>	Au début : 54 Présents. De la 2020.01.02 à la 2020.01.11 : 53 Présents. De la 2020.01.12 à la fin : 52 Présents.
<u>Nombre de votants :</u>	Au début : 61 Votants. De la 2020.01.02 à la 2020.01.11 : 60 Votants. De la 2020.01.12 à la fin : 59 Votants.

Le territoire TERRES DE LORRAINE a été identifié « Territoires d'industrie » lors du Conseil national de l'industrie du 22 novembre 2018 et reconnu dans l'intégralité de son périmètre par décision du conseil Régional Grand Est en date du 29 mai 2019.

A la suite d'une démarche de concertation menée à l'automne 2019 qui a associé l'Etat, la Région, les collectivités territoriales, le pays Terres de Lorraine et les acteurs industriels, un contrat d'une durée de 4 ans a été élaboré. Il définit les priorités territoriales ainsi que les modalités de mise en œuvre et de pilotage ainsi que les engagements réciproques des signataires.

Il comprend un plan d'action constitué de 10 actions, dont 6 portées directement par les industriels, qui sont ventilées dans 3 axes : transition écologique, infrastructures économiques et ressources humaines.

Les intercommunalités sont invitées à participer à l'élaboration du contrat, au pilotage du dispositif, à soutenir les actions et contribuer à la mobilisation des industriels. Elles s'appuient pour ce faire sur l'agence de développement Terres de Lorraine dont le directeur est chef de projet du dispositif.

Deux échelles de gouvernance sont distinguées :

▪ Un comité de pilotage chargé du pilotage et du suivi de l'élaboration et de la mise en œuvre, co-présidé par un binôme élu / industriel se réunit 2 fois par an et rassemble :

- Les 4 intercommunalités du territoire (Président / Vice-président à l'économie)
- Le Pays Terres de Lorraine
- L'association de chefs d'entreprises « Parole d'Entreprises »
- L'Agence de développement Terres de Lorraine
- Les partenaires publics signataires du présent contrat et notamment le conseil régional Grand Est (Maison de la Région de Nancy) et l'Etat (Sous-Préfecture de Toul et Direccte)
- Toute autre personne qualifiée que les membres du comité de pilotage souhaiteront associer ponctuellement ou dans a durée.

▪ Un binôme constitué d'un élu du territoire et d'un acteur industriel, chargé d'animer la démarche de contractualisation constitué du président du Pays Terres de Lorraine et du président de Parole d'Entreprises.

La signature du contrat territoire d'industrie est précédée de la signature d'un protocole d'engagement.

Vu l'avis de la commission développement économique du 9 janvier 2020 ;

Après cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **DECIDE de contribuer à l'élaboration et au suivi du contrat territoire d'industrie Terres de Lorraine, et de siéger au comité de pilotage via le président et le vice-président à l'économie,**
- **AUTORISE Monsieur le Président à signer le Contrat Territoire d'Industrie et son protocole d'engagement.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX